

Précisions sur les engagements sociaux de Rabaska

Entretien avec Glenn Kelly, président et chef des opérations

Pourquoi des engagements sociaux ?

Nous sommes conscients que l'arrivée de Rabaska à Lévis pourrait causer des désagréments pour les citoyens qui résident à proximité des installations. C'est pourquoi nous avons pris, envers eux, mais également envers la population et la municipalité, des engagements sociaux fermes, afin qu'il n'y ait jamais d'impact financier ou fiscal.

Je le répète : Rabaska ne représentera JAMAIS un fardeau financier pour la municipalité et les citoyens qui l'accueilleront.

Vos engagements sociaux s'adressent-ils uniquement aux voisins immédiats de Rabaska ?

Non. Je rappelle que nous avons pris l'engagement de ne jamais payer moins

de 7 millions de dollars en taxes à la municipalité et de 1 million de dollars en taxes scolaires. Nous nous sommes également engagés à privilégier l'embauche de travailleurs locaux, tant lors de la construction que pendant l'exploitation du terminal.

Qu'en est-il donc pour les citoyens qui habitent à proximité ?

Notre engagement premier est bien entendu de concevoir un projet sécuritaire. Souvenons-nous que jamais les gouvernements fédéral et provincial ne permettraient l'implantation d'un projet qui pourrait porter atteinte à l'intégrité des personnes. Ensuite, nous nous engageons, puisque c'est une priorité bien légitime pour plusieurs, de limiter les impacts visuels des installations. Ce dépliant vous démontre, à juste titre je crois, que le travail effectué sur cet aspect a été important et en respect avec les commentaires recueillis au cours des derniers mois.

Malgré cela, il se peut que certaines personnes soient inconfortables de vivre près de nos installations, ou encore, craignent que l'arrivée du terminal ait un impact négatif sur la valeur de leur résidence. C'est aux citoyens résidant à moins de 1,5 kilomètre des installations que s'adresse notre programme de compensation.

Quelle est la marche à suivre ?

Ceux qui désirent se prévaloir de cette compensation seront rencontrés individuellement afin d'examiner avec eux la meilleure façon de les compenser. Les personnes qui se sentent concernées par cette situation sont invitées à communiquer avec nous via notre ligne d'information 1 877 RABASKA (722-2752) ou par courriel à info@rabaska.net. Je le répète : aucun citoyen ne sera forcé de déménager.

Votre engagement s'adresse-t-il aussi aux commerçants ?

Oui. Rabaska deviendra un important consommateur commercial et industriel dans la région

de Chaudière-Appalaches. Nous nous sommes déjà engagés à favoriser, lorsque cela est possible, la main-d'œuvre et les entreprises locales. Nous sommes déjà à examiner les différents moyens afin d'assurer éventuellement une formation adéquate sur la Rive-Sud dans les domaines nécessaires au fonctionnement du terminal.

À ce sujet, nous ferons connaître sous peu l'ensemble des produits et services qui seront nécessaires à la construction et à l'exploitation du terminal, de façon à ce que les entreprises puissent rapidement se positionner.

« Notre engagement premier est bien entendu de concevoir un projet sécuritaire. »



RABASKA

Un projet intégré au milieu

POUR ÊTRE INFORMÉ

Vous pouvez obtenir toute l'information que vous désirez, poser vos questions, faire vos commentaires en communiquant avec nous :

Par téléphone :
Ligne Info-Rabaska : 1 877 RABASKA (722-2752)

Par courrier électronique :
info@rabaska.net

Site Internet :
www.rabaska.net

Voici le troisième dépliant d'une série de quatre sur Rabaska, le projet d'implantation d'un terminal méthanier à Lévis.

On vous informera des mesures qui seront adoptées lors du design du terminal afin d'intégrer le plus harmonieusement possible le projet dans son environnement. Des précisions sur les engagements sociaux sont également apportées dans ce dépliant.

Le quatrième et dernier numéro traitera des retombées économiques de ce projet.



Une vision d'avenir
toute naturelle



Une gestion rigoureuse

Des matières résiduelles

Notre gestion des matières résiduelles sera conforme aux exigences du gouvernement québécois en la matière :

- Le concept des 3RV sera appliqué. Ainsi, seules les matières ne pouvant être récupérées, recyclées ou valorisées seront disposées dans un lieu autorisé.
- Les matières résiduelles dangereuses telles les batteries seront acheminées chez un récupérateur et/ou un centre de traitement autorisé.

Des rejets

Notre gestion contrôlera les rejets à l'atmosphère et dans le réseau hydrographique de surface :

- Durant la phase de construction, les émissions de poussières provenant des surfaces de travail seront limitées par l'épandage d'abat-poussières.
- Les voies d'accès et les voies de circulation sur le site de l'usine seront pavées.
- Le terminal ne renferme que deux sources significatives d'émissions atmosphériques en continu lesquelles feront l'objet d'un suivi rigoureux.
- Les eaux usées et les eaux de drainage transiteront dans un système de traitement avant leur rejet dans l'environnement.

Des effets sonores

L'ambiance sonore actuelle pourra être modifiée pendant la construction du terminal et en cours d'exploitation. Pour en minimiser les inconvénients :

- La machinerie lourde munie de silencieux sera utilisée pendant la construction.
- Les équipements bruyants seront éloignés des récepteurs sensibles ou localisés dans des bâtiments insonorisés.
- Les écrans visuels serviront également d'écrans antibruit.

Les partenaires sont conscients que la présence de Rabaska modifiera la nature du paysage.

À cet égard, plusieurs mesures d'atténuation des impacts seront adoptées lors du design du terminal afin d'intégrer le plus harmonieusement possible le projet dans le milieu.

- Des talus d'atténuation visuelle boisés de 10 mètres de hauteur seront aménagés avec les déblais du site.
- Les réservoirs reposeront au creux de bassins de rétention, à 10 mètres au-dessous du niveau du sol.
- En optimisant la taille des réservoirs, leur hauteur hors sol a été réduite de 9 mètres de ce qui était initialement prévu.
- Les zones boisées existantes seront préservées et prolongées dans la mesure du possible afin qu'elles servent d'écrans naturels, tout spécialement le long de l'autoroute 20.
- L'intégration visuelle du corridor reliant la jetée au terminal sera harmonieuse avec le site car en bonne partie enfouie.
- L'éclairage du site sera adapté pour satisfaire les exigences opérationnelles tout en réduisant les nuisances pour les résidents.
- Des accès routiers seront conçus pour réduire au minimum les inconvénients pendant la construction.
- L'utilisation agricole du site entre la route 132 et les lignes d'Hydro-Québec pourrait être maintenue en grande partie.
- Un programme de suivi environnemental sera mis en place afin de s'assurer que les impacts environnementaux du projet seront conformes ou inférieurs à ceux anticipés lors de l'étude d'impact environnemental.

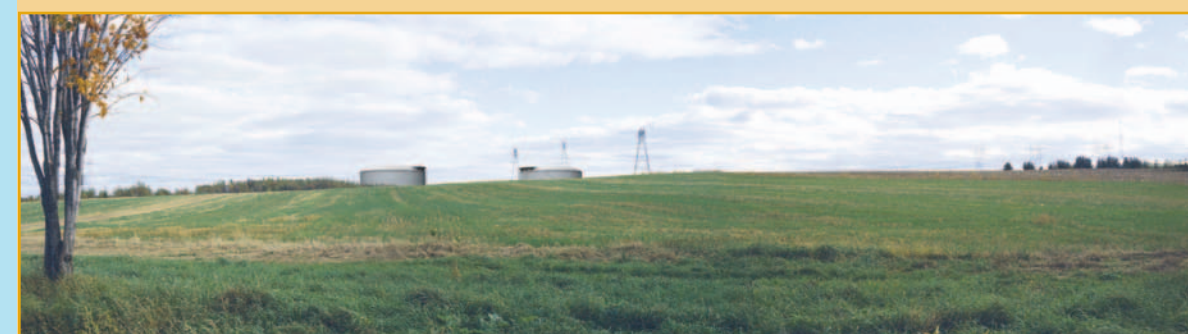
Voici quelques simulations où toutes les composantes du projet sont représentées à leurs dimensions véritables.

Vue d'un chalet de Saint-Laurent, Île d'Orléans

Sans mesures d'atténuation visuelle

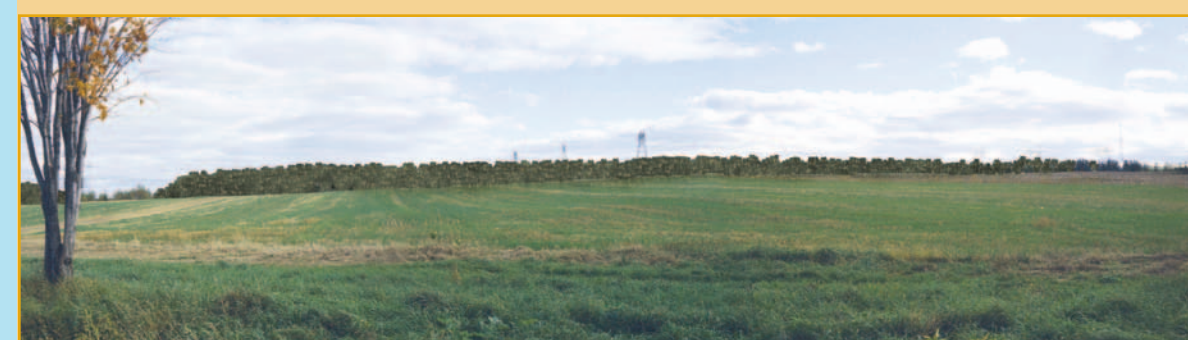


Avec mesures d'atténuation visuelle



Vue de la route 132 à Lévis, à la hauteur du futur terminal

Sans mesures d'atténuation visuelle



Avec mesures d'atténuation visuelle

Vue de la route 132 à Beaumont

Sans mesures d'atténuation visuelle



Avec mesures d'atténuation visuelle



Rabaska et le développement durable

Notre gestion responsable au quotidien c'est :

- la mise en place d'un système de gestion environnementale ISO-14001;
- l'utilisation d'indicateurs de performance environnementale;
- le recours à des méthodes de construction minimisant les rejets de matériaux de construction;
- l'application des principes de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles;
- l'aménagement, à partir des matériaux de déblais provenant du site, d'écrans visuel et antibruit parfaitement intégrés au paysage;
- l'utilisation, dans l'aménagement d'écrans visuel et antibruit, d'essences végétales indigènes et représentatives du milieu;
- l'aménagement d'habitats pour le poisson destinés à des espèces d'eaux douces et marines indigènes;
- le rationnement des quantités d'eau brute utilisée dans l'usine;
- le traitement des eaux usées et des eaux pluviales à l'aide de techniques d'épuration par marais artificiels;
- la limitation des quantités des gaz à effet de serre;
- l'appui dans la communauté des projets intégrateurs d'aménagement d'espaces verts et de cours d'eau;
- la mise sur pied d'un comité de suivi en phase d'exploitation auquel différents représentants du milieu et de la population pourraient siéger;
- l'application pour la construction du bâtiment administratif, des concepts du « bâtiment vert ».

« Une gestion responsable au quotidien de notre projet en phases conception, construction et exploitation pour assurer la pérennité du milieu dans lequel il se trouve. »